Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602632-20251216-D20251216_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Référence
20251216- 05

Objet de la délibération
Règlement intérieur de l'espace jeunes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	12	18

Date de la convocation
10/12/2025

Date d'affichage
10/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GASTINE Roland, Maire

Présents : M. GASTINE Roland, Maire, M. YANNIC Jean-Michel, Mme LE FRAPPER Maria, M. BARBÉ Jean-Michel, Mme DE LA BOURDONNAYE Marie-Christine, M. COLLEC Frédéric, Mme HÉLOU Marie-Pierre, Mme JÉGOUSSE Valérie, M. LE ROUX Franck, Mme NICOLAS-DESCHAMPS Myriam, M. TRACOL Claude, M. VEST Nicolas

Excusés ayant donné procuration :
Mme DUBOUAYS Josiane (pouvoir à Mme DE LA BOURDONNAYE)
Mme THÉRAUD Marie-Christine (pouvoir à Mme NICOLAS-DESCHAMPS)
M. FORGET Kévin (pouvoir à Mme LE FRAPPER)
M. LE NEILLON Didier (pouvoir à M. COLLEC)
M. HARY Jean-Baptiste (pouvoir à M. YANNIC)
Mme NOBLANC Sylvia (pouvoir à M. BARBÉ)

Absents : Mme REBY Stéphanie, M. LE HEC Martial, Mme FILY Régine, M. JOUNOT Yvan et Mme LE PALMEC Gaëtane

A été nommé secrétaire : Mme LE FRAPPER

D20251216-05 – Règlement intérieur – service espace jeunes

Monsieur Jean-Michel BARBÉ, adjoint au maire, délégué à l'enfance et à la jeunesse rappelle que le règlement intérieur est une résolution par laquelle le conseil municipal fixe unilatéralement et dans le respect de droits de chacun les règles d'organisation des services communaux étant précisé qu'il est systématiquement spécifié aux usagers que leur inscription à un service vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur correspondant au service qu'ils utilisent.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse réunie le 11 décembre 2025, Monsieur BARBÉ propose à l'assemblée délibérante d'approuver le règlement intérieur (ci-joint) de l'espace jeunes. Ce règlement s'appliquera jusqu'aux prochaines éventuelles modifications et actualisations.

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés**, approuve** ce nouveau règlement qui sera appliqué à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 22/12/2025
Publication ou notification du :

Le Maire
Roland GASTINE

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY (MORBIHAN)